Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260309-DEL_12DU090326-DE

COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2026

Année 2026 – N°2026-12

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 2 mars 2026, adressée individuellement par voie dématérialisée à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16
Nombre de conseillers municipaux présents : 13

13 Présents : BARBETTE Olivier (Maire), MARCHAND Sébastien, HALLOUX Christophe, DUPETITPRÉ Patricia, BADIER David (adjoints), VANNIER Yvonne, JOULAUD Hélène, COSNIER Jean-Yves, GODARD Pierre, COURTOIS Karine, BEAUVISAGE Florent, BODIN Aurélie, BAGUET Sébastien

3 Absents excusés : CHYRA Sarah, FÉON Joël, ROMMEIS Marie-Cécile

3 Procurations :

- JOEL FEON a donné procuration à Sébastien BAGUET
- SARAH CHYRA a donné procuration à DAVID BADIER
- MARIE CECILE ROMMEIS a donné procuration à SEBASTIEN MARCHAND

Mr Florent BEAUVISAGE a été désigné comme secrétaire de séance.

DEL N°2026-12 : FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 SUR LE BUDGET COMMUNE 2026

Nomenclature : 7.1

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'après l'approbation du compte financier unique 2025 du budget communal, il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement.
Il rappelle que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement).

Considérant que le compte financier unique de la commune de l'exercice 2025 dégage au 31/12/25 :

- un résultat de clôture en fonctionnement de : + 381 886.53 €
- un résultat de clôture en investissement de : + 518 951.47 €

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260309-DEL_12DU090326-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents,** décide :

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 de la façon suivante :
  - → au compte 002 de la section de fonctionnement, en recettes, la somme de : 100 000 € ;
  - → au compte 1068 de la section d'investissement, en recettes, la somme de : 281 886.53 € ;

- **DE REPORTER** au compte 001 de la section d'investissement, en recettes, l'excédent soit la somme de 518 951.47 €.

Le registre dûment signé.
Pour extrait conforme.
Le Maire (O. BARBETTE)

